NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/SVG/3
28 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Sous-Comité des catégories socialement vulnérables

Première session
13-15 septembre 2004
Bangkok

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ÉMERGENTE: MIGRATIONS INTERNATIONALES ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

(Point 5 de l'ordre du jour)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

On estime que 175 millions de personnes dans le monde, soit près de 3 % de la population, résident actuellement hors de leur pays d'origine. Près de 56 millions d'entre elles appartiennent à la région de l'Asie et du Pacifique. Les migrations internationales, et plus particulièrement les migrations de main-d'œuvre à l'intérieur de la région et à partir de la région, prennent une importance croissante. L'augmentation de la proportion de femmes parmi ces migrants internationaux est particulièrement notable.

Les migrations internationales deviennent donc une question importante de développement économique et social. Le présent document relève que, si elles profitent aux pays de départ et aux pays destinataires ainsi qu'aux migrants et à leurs familles, ces derniers peuvent être vulnérables à divers types d'exploitation, de violence et de discrimination.

Le pourcentage de personnes âgées s'accroît rapidement dans la région par suite du faible niveau des taux de fécondité et de mortalité, surtout dans les économies plus développées. Toute modification structurelle de la pyramide des âges se répercute d'une manière ou d'une autre sur le développement économique et social, notamment en stimulant la demande de travailleurs migrants étrangers dans les sociétés où le vieillissement est le plus rapide.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

I. INCIDENCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES 2

II. VULNÉRABILITÉ DES MIGRANTS INTERNATIONAUX 3

A. Migrants sans papiers 3

B. Féminisation des migrations 4

C. Familles restées sur place 6

D. Droits des travailleurs migrants 7

E. Employées de maison 8

F. Migration et santé 8

III. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET MIGRATION INTERNATIONALE 10

IV. CONCLUSIONS ET INCIDENCE POLITIQUE 13

RÉFÉRENCES 15

INTRODUCTION

1. Le monde a connu plus qu'un doublement du volume des migrations internationales au cours des trois dernières décennies. On estime que 175 millions de personnes résident actuellement hors de leur pays d'origine, soit près de 3% de la population mondiale. Près de 56 millions d'entre elles vivent dans la région de l'Asie et du Pacifique (Nations Unies, 2002a).

2. Les migrations internationales, surtout celles de la population active à l'intérieur ou à partir de la région de la CESAP, se sont rapidement accrues au cours des deux ou trois dernières décennies. La migration de main-d'œuvre touche principalement les pays pétroliers de l'Asie de l'Ouest et les économies nouvellement industrialisées ou en voie d'industrialisation de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Ce phénomène est en grande partie attribué aux disparités grandissantes dans les niveaux de développement économique entre pays d'origine et pays de destination ainsi qu'aux changements de la répartition par âge de la population conduisant à des progressions plus faibles des tranches d'âge de la population active des pays de destination, tandis que ces tranches d'âge connaissaient des progressions plus élevées dans les pays d'origine. L'entrée en scène d'organismes gouvernementaux et privés dont la vocation est le déploiement de travailleurs migrants facilite le mouvement de migration internationale de main-d'œuvre. Cette tendance se poursuivra et même s'accélérera probablement à l'avenir étant donné l'interdépendance croissante des nations et de leurs marchés ainsi que l'augmentation du volume d'informations sur la situation du marché du travail dans les différents pays.

3. Le déploiement des travailleurs migrants internationaux s'est notablement accru au cours des dix dernières années. D'après les relevés officiels, le nombre de ceux venant des principaux pays d'origine (Bangladesh, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) est passé d'un million en 1990 à 2,4 millions à la fin de 2000. Il est probable, cependant, que le nombre réel de travailleurs émigrants soit plus élevé car un nombre inconnu de travailleurs se déplace à l'intérieur de la région sans s'immatriculer auprès de leur administration nationale. De plus, les mouvements de population transfrontaliers, par exemple, entre l'Inde et le Népal, entre le Bangladesh et l'Assam en Inde ou entre la Chine et la Fédération de Russie ne figurent pas dans les estimations précitées. On estime qu'à la fin de 2000 il y avait quelque 5,5 millions de travailleurs étrangers qui résidaient dans les principales zones de destination de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (Huguet, 2003).

4. Des disparités dans l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que dans les revenus déterminent une grande partie des mouvements transfrontaliers. La mondialisation accentue les migrations internationales, et les types de flux migratoires à l'intérieur de la région de la CESAP présentent une diversité considérable. Ces migrations peuvent être classées en deux catégories: celles qui sont autorisées et celles qui ne le sont pas, ou encore, les migrations temporaires et les migrations à long terme. Chacune de ces formes de migration se répercute différemment sur le développement

économique et social des lieux d'origine et de destination. On a généralement l'impression que certaines catégories de migrants s'accroissent nettement et posent des difficultés particulières. Il s'agit notamment des mouvements de réfugiés, de demandeurs d'asile, de femmes et d'enfants victimes de la traite ainsi que de travailleurs migrants clandestins. Selon de récentes indications, la proportion de femmes parmi les migrants internationaux est en hausse.

5. La transition démographique que connaissent actuellement la plupart des pays de la région donne lieu à un accroissement constant de la cohorte des jeunes, tendance qui devrait se poursuivre au cours des décennies à venir. S'ajoutant à une amélioration de l'instruction et de l'accès à l'information et aux transports, elle devrait entraîner une augmentation du volume de la migration. Par ailleurs, celle-ci devient plus complexe et change de configuration. En effet, elle ne se traduit plus par un seul déplacement d'un individu donné, mais par de multiples déplacements intéressant souvent d'autres membres de la famille.

I. INCIDENCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

6. Les migrations internationales deviennent une question importante de développement économique et social. En effet, elles ont non seulement des répercussions notables sur le développement économique des pays d'origine, mais aussi de profondes incidences économiques et sociales pour ces pays comme pour les pays d'accueil. Elles ont des effets sur la vie des intéressés mêmes et aussi sur celle de leur famille et des membres de leur communauté en faisant intervenir différents facteurs: envois de fonds et création de revenu pour la famille, et meilleur accès à l'information, aux biens et aux services. Le rapatriement des salaires profite non seulement aux migrants et à leurs familles mais aussi à l'économie nationale.

7. Le volume des fonds envoyés aux familles est aussi important que le nombre de travailleurs migrants et continue d'être l'une des principales sources de revenu de nombreuses familles dans les pays en développement. Bien qu'il soit difficile de le mesurer exactement, on estime que plusieurs pays de la région reçoivent ainsi plus d'un milliard de dollars des États-Unis par an. D'après de récentes estimations du Fonds monétaire international, les envois de fonds en direction des pays en développement dépassent 80 milliards de dollars par an, soit une somme bien plus considérable que le montant de l'aide publique au développement accordée par les organismes de développement des pays riches (Fonds monétaire international, 2002).

8. On a largement débattu de l'ampleur et du rôle de ces envois de fonds dans la lutte contre la pauvreté, tant sur le plan international que national. Leur montant peut être considéré comme étant un indicateur de l'utilité économique de la migration. Ils ont ainsi constitué 8,2% du produit national brut (PNB) aux Philippines 6,3% à Sri Lanka et 3,8% au Bangladesh. L'Inde est au premier rang dans le monde puisque, en 1999, les transferts de fonds s'y sont élevés à 11 milliards de dollars et ont contribué à environ 2,6% du PNB (CESAP, 2003a). Aucune étude systématique n'a été faite en Inde

au sujet de l'incidence des transferts de fonds sur l'économie et la société, mais une étude à grande échelle récemment réalisée sur le terrain montre que le Kerala est la source la plus importante de migration vers l'Asie de l'Ouest et contribue donc dans une très large mesure à l'ensemble des rapatriements de fonds en Inde. Quelque 36% des immigrants indiens du Golfe viennent du Kerala. Le récent accroissement de l'émigration internationale depuis le Kerala a une profonde répercussion sur la vie économique, sociale, démographique, politique et religieuse de cet État. Les migrations sont en général considérées comme ayant un effet positif sur le développement du Kerala, les principales conséquences en étant une réduction du chômage et une diminution du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (Rajan, 2003).

II. VULNÉRABILITÉ DES MIGRANTS INTERNATIONAUX

9. L'évolution du développement dans le monde et dans la région continue à poser à la région de l'Asie et du Pacifique de nouveaux problèmes, qui ont tous de profondes répercussions sur les individus, les familles et les collectivités. Bien que les possibilités d'améliorer les moyens de subsistance s'accroissent, nombreux sont les habitants de la région qui se heurtent encore à des obstacles les empêchant de participer en toute égalité au processus de développement. Un trop grand nombre d'entre eux ne disposent toujours pas de services essentiels, soit parce qu'ils vivent dans une région éloignée ou pauvre en ressource, soit parce qu'ils sont vulnérables en raison de leur âge, de leur état de santé, de leur milieu de vie ou de leur travail. Certains n'ont pas accès aux services parce qu'ils appartiennent à une minorité ethnique ou à une collectivité considérée socialement inférieure ou simplement parce que ce sont des migrants, des femmes, des personnes âgées ou des handicapés.

10. Les mouvements de population s'amplifient dans la région de l'Asie et du Pacifique. La diversité des types de courants migratoires, par exemple, courants réguliers ou non, temporaires ou à long terme, ainsi que l'importance des rapatriements de fonds et le lien entre migration et développement, tout cela démontre l'importance et la gravité des questions en jeu. La nouvelle problématique en démographie a de vastes ramifications, car les pays en développement de l'Asie et du Pacifique ne disposent pas encore de système approprié de protection sociale en faveur de catégories vulnérables comme les migrants internationaux. Le présent document fait ressortir la question de la vulnérabilité des migrants internationaux, s'agissant surtout des sans papiers, des femmes, des familles restées au pays, des manœuvres et des employées de maison.

A. Migrants sans papiers

11. On a relevé que certains pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est avaient fait face à la pénurie de main-d'œuvre en commençant à importer un grand nombre de travailleurs migrants de pays de la région se trouvant aux premiers stades de transition démographique et économique. Bien des pays de destination ont une politique d'accueil à l'égard des travailleurs étrangers ayant des qualifications professionnelles et techniques, mais n'en ont pas lorsqu'il s'agit de travailleurs sans qualifications,

d'où l'apparition de migrations clandestines. Pour faire face à la demande de travailleurs étrangers, tant qualifiés que non qualifiés, et pour augmenter les effectifs de main-d'œuvre nécessaires à leur développement économique, ces pays ont donc récemment adopté diverses mesures sur l'emploi de manœuvres et fixé de nouveaux modes d'admission. Bien des pays exportateurs de main-d'œuvre ont des modalités de déploiement concernant les travailleurs sous contrat officiel, mais étant donné la lourdeur, les délais et le coût des formalités de déploiement, les travailleurs tendent à éviter le système et à émigrer par leurs propres moyens (Hugo, 2002), ce qui explique la montée de la migration clandestine.

12. Il s'avère que les migrants clandestins sont victimes pour une bonne part de violence et d'exploitation, ce qui pose le problème de leur protection. Lorsqu'ils sont non qualifiés et clandestins, ils courent tout particulièrement et souvent le risque d'occuper des emplois dangereux et mal payés, étant forcés d'accepter des travaux salissants, dangereux et difficiles que refusent les travailleurs locaux. Ils sont ainsi plus exposés que ces derniers à des risques élevés d'accident du travail. Ils sont rarement au courant de leurs droits, ne connaissant ni le pays, ni la culture, ni la langue (Organisation mondiale de la santé, 2003).

B. Féminisation des migrations

13. La féminisation apparaît comme une caractéristique importante de la migration internationale de travailleurs en Asie du Sud-Est. Des études antérieures démontrent que de plus en plus de femmes émigrent d'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka pour aller travailler dans les riches États pétroliers de l'Asie de l'Ouest. C'est ainsi que le nombre de Sri-Lankaises recherchant un emploi en Asie de l'Ouest a constamment progressé, passant de 9 000 en 1988 à 42 000 en 1994 et à 115 000 en 1996. Les principaux pays d'accueil ont été l'Arabie Saoudite, Les Émirats arabes unis et le Koweït (Nations Unies, 2003).

14. Ces dernières années, les femmes tendent de plus en plus à émigrer seules pour rechercher un emploi et non pour accompagner un membre de leur famille. Elles sont dans bien des cas moins instruites que les hommes (Skeldon, 2003a). Une grande majorité des travailleurs migrants internationaux d'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka est constituée par des femmes, qui représentent aussi un nombre croissant des migrants de Thaïlande. Une forte proportion des migrantes est employée dans des travaux domestiques. Beaucoup de celles qui viennent des Philippines sont, cependant, employées comme infirmières, enseignantes ou informaticiennes. Les principales destinations des travailleuses migrantes sont Hong Kong (Chine), le Japon, la Malaisie et Singapour (CESAP, 2003a). Selon des études examinées par Yeoh et autres (2004), la majorité des émigrantes travaille dans des activités domestiques. Ainsi, plus de la moitié des Sri Lankaises partant travailler à l'étranger y vont comme «bonnes», et la grande majorité des émigrantes indonésienne sont domestiques au Moyen-Orient et ou en Asie de l'Est et du Sud-Est.

15. Pour que les migrations féminines perdurent, il faut que subsiste la demande d'employées de maison, de soignantes et de professionnelles du spectacle. À mesure que croît le nombre de femmes émigrant comme employées de maison augmente aussi le nombre de cas déclarés de discrimination, d'exploitation et de mauvais traitements dont sont victimes ces travailleuses sur leurs lieu de destination. On relève que les émigrantes, et notamment les employées de maison et les professionnelles du spectacle, sont particulièrement vulnérables à l'exploitation de par la nature de leur emploi. À l'inverse de leurs homologues masculins qui travailleront plus probablement en groupe dans des usines, sur des chantiers ou dans des plantations, les femmes travaillent souvent dans des situations d'isolement, de sorte qu'il leur est difficile d'établir des réseaux d'information et de soutien social. Les contrats d'emploi domestique favorisent souvent et dans une forte mesure l'employeur, les conditions de travail n'étant guère contrôlées. Ainsi, les employées de maison ne sont pas admises dans le pays avec leur famille et les conditions inscrites dans leur contrat de travail sont souvent abusives. Singapour applique une politique stricte en ne permettant pas aux employées de maison étrangères d'émigrer avec leur famille ni de tomber enceintes au cours de leur période d'emploi. Même dans certaines zones comme Hong Kong (Chine), où il existe de nombreuses organisations de travailleurs migrants qui soutiennent activement les femmes, les employées de maison étrangères peuvent être soumises à un régime difficile, par exemple, blocage et réduction de salaire (Yeoh et autres, 2004).

16. Les gouvernements des pays exportateurs de main-d'œuvre, se préoccupant des droits de leurs citoyens à l'étranger et de leurs conditions de travail, ont pris une série de mesures pour les protéger contre la violence et la discrimination, notamment en fixant un âge minimum pour les femmes souhaitant travailler comme domestiques dans des pays étrangers ou en établissant des directives touchant les formalités de recrutement et d'envoi des travailleurs migrants depuis le point d'origine. L'age minimum des femmes désirant travailler comme domestiques est fixé à 30 ans en Inde, à 22 ans en Indonésie et à 35 ans au Pakistan (Nations Unies, 2002a). Certains pays s'occupent activement de protéger leurs travailleurs émigrant à l'étranger. C'est ainsi que le Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger prend des mesures pour protéger réellement ses travailleurs migrants en établissant une liste noire des organismes étrangers à qui il est interdit de recruter des travailleurs migrants parce qu'ils n'ont pas respecté certaines conditions contractuelles, par exemple, en ne versant pas de salaires ou en ne répondant pas aux réclamations. Le Gouvernement philippin cherche aussi depuis longtemps à protéger ses travailleurs migrants et à améliorer leur protection sociale, ayant mis sur pied le «Overseas Worker Welfare Administration» (Service social des travailleurs à l'étranger) et réformé le «Philippines Overseas Employment Administration» (Service philippin de l'emploi à l'étranger). C'est surtout la loi sur les travailleurs migrants et les Philippins à l'étranger, adoptée en 1995, que le gouvernement considère comme une déclaration explicite en faveur de la protection des travailleurs philippins à l'étranger (Yeoh et autres, 2004).

17. La migration a une incidence pouvant être à la fois positive ou négative sur la situation de la femme, selon le contexte socioéconomique, culturel et familial dans lequel elle s'inscrit. Le cas de Sri Lanka montre que, même si les femmes sont économiquement actives, la plupart sont, cependant, employées dans des activités mal rémunérées et peu prestigieuses. Les femmes migrantes en retirent certes des avantages financiers, mais les effets négatifs peuvent l'emporter, l'absence de protection les rendant vulnérables aux actes de violence et d'exploitation (Ukwatta, 2003).

18. Le cas de l'Indonésie montre encore mieux combien l'aspect sexospécifique a, la plupart du temps, été négligé. Il apparaît, en effet, que ce sont surtout des femmes qui émigrent actuellement d'Indonésie, environ 2 millions entre 1994 et 1999 contre 880 000 hommes. La raison en a surtout été les possibilités d'emploi offertes comme domestiques dans des pays de l'Asie de l'Ouest. Le nombre global de travailleurs migrants s'accroît régulièrement depuis ces dernières années surtout à cause de la crise économique qu'a connu l'Indonésie au milieu de 1997. Comme on l'a vu, ce sont principalement des raisons économiques qui ont continué de pousser les femmes à émigrer, mais le facteur religieux, c'est à dire, la possibilité d'aller en pèlerinage à la Mecque, constitue aussi un motif important de migration en Arabie Saoudite (Hatmadji, 2003).

19. Les travailleurs migrants, à côté de gains financiers, ont eu à faire face à divers effets négatifs, par exemple, mauvaises conditions de travail, faibles salaires, violence, longues heures de travail et actes de cruauté verbale, physique et sexuelle de la part de leurs employeurs sont monnaie courante. Les problèmes familiaux s'accroissent avec l'augmentation du nombre des divorces, et l'absence maternelle a une incidence négative sur la santé des enfants. On a souligné que le manque d'instructions des travailleurs migrants limitait leur accès à toute protection juridique et les rendait plus vulnérables aux manipulations d'agents recruteurs ou aux mauvais traitements de leurs employeurs.

C. Familles restées sur place

20. Les migrations internationales entraînent souvent la séparation des membres d'une famille, ce qui renforce la fonction de la famille nucléaire en affaiblissant les liens avec la parentèle et en élargissant par là-même le rôle des membres de la famille nucléaire et surtout celui des femmes. Les familles de travailleurs migrants internationaux se trouvent dans une situation vulnérable, car ceux qui sont «laissées sur place», et notamment les membres à charge, sont confrontés par diverses conséquences sociales et affectives. C'est le cas des femmes qui ont alors à faire face à des conditions de vie pénibles, solitude, isolement et même difficultés financières. Une séparation familiale de longue durée entraîne un certain nombre d'effets préjudiciables: augmentation des troubles mentaux chez les femmes et les enfants, dégradation des résultats scolaires, ralentissement du développement social et psychologique des enfants et abandon des personnes âgées. L'une des conséquences de l'absence prolongée des migrants, séparés de leur famille, est l'instabilité maritale, qui entraîne l'éclatement de l'unité familiale et, par conséquent, l'augmentation des divorces (Hugo, 2002).

21. On avance, cependant, que, dans certains cas, les migrations internationales profitent de bien des façons aux familles restées sur place, qui adoptent un mode de vie plus moderne. Les rapatriement de salaires constituent une source de revenus pour les familles qui n'ont pas de possibilités d'emploi. D'après certaines études, de nombreuses familles consacrent les fonds qu'elles reçoivent ainsi à la construction d'une nouvelle maison ou à l'éducation des enfants, et une petite partie des migrants utilisent leur épargne au lancement d'une petite entreprise.

22. Par ailleurs, les migrations entraînent une amélioration de la situation économique et sociale des femmes au sein de la famille et de la collectivité. Il apparaît que, si les parents de sexe masculin restant au village continuent à détenir l'autorité générale, la migration des hommes amène une amélioration de la condition des femmes restées sur place (CESAP, 2001). La migration a des effets positifs et négatifs, et même les migrantes se trouvant dans des situations très vulnérables et risquant d'être exploitées indiquent souvent que la migration améliore leur autonomie pour ce qui est de certains aspects de leur vie (Hugo, 2002).

D. Droits des travailleurs migrants

23. Les droits et avantages des travailleurs migrants sont souvent faibles ou imprécis, en partie parce que la migration de la main-d'œuvre au sein de la région est pour beaucoup clandestine ou irrégulière. En Asie de l'Ouest, par exemple, les travailleurs migrants ont des droits limités car ils sont recrutés comme travailleurs immigrés temporaires ou avec un contrat d'une année seulement avec possibilité de prolongation. Les travailleurs migrants n'ont pas la latitude de changer d'emploi et seules certaines catégories sont autorisées à faire venir leur famille. Ils ne peuvent quitter le pays où ils travaillent sans le consentement écrit de leur employeur. Il existe bien des accords bilatéraux entre certains pays d'origine et pays destinataires de la région du golfe Persique, mais ils ont peu d'effets sur le type de traitement réservé aux travailleurs migrants dans le pays d'emploi. Les agences de recrutement et de placement qui s'occupent de la plupart des travailleurs migrants en Asie n'étaient pas, jusqu'une période récente, chargées de traiter des cas d'exploitation ou de mauvais traitements dont étaient victimes les travailleurs migrants. Les gouvernements de nombreux pays d'origine se préoccupent de plus en plus des questions liées aux mauvais traitements et aux violences exercées à l'encontre de leurs ressortissants employés à l'étranger. C'est ainsi que les Gouvernements indonésien et philippin prennent des mesures pour protéger leurs travailleurs émigrés, notamment en établissant des régimes d'assurance. De nombreuses ambassades de pays asiatiques ont maintenant un attaché chargé des questions du travail et notamment de celles touchant les travailleurs migrants. Ce souci croissant à l'égard des travailleurs migrants a entraîné les pays d'accueil à actualiser et à remanier leur législation et leurs pratiques concernant les travailleurs migrants (Nations Unies, 2002a).

24. Une étude de travailleurs migrants thaïlandais au Japon, dont la plupart étaient clandestins ou sans papiers, a révélé qu'ils avaient un accès limité, sinon aucun accès, aux soins de santé ni à la protection juridique, et qu'ils étaient souvent victimes de violence ou d'exploitation de la part de leurs employeurs. Il était difficile pour la plupart d'entre eux d'être acceptés dans la société japonaise même au bout d'un grand nombre d'années.

25. Une autre question mérite de retenir l'attention, à savoir, l'augmentation récente de la contrebande et de la traite transnationales des êtres humains, s'agissant notamment des femmes forcées à travailler dans l'industrie du sexe. En outre, bien des femmes sont attirées par la perspective de gagner et d'économiser davantage que si elles restaient chez elles (Chantavanich, 2003).

E. Employées de maison

26. Comme on l'a fait remarquer précédemment, la demande de main-d'œuvre dans les industries des services et du spectacle, touchant surtout des emplois domestiques, a entraîné une augmentation exponentielle des travailleuses migrantes de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est, qui dépassent souvent en nombre leurs homologues masculins. Les pays d'origine reconnaissent tous ce que les employées de maison rapportent à l'économie nationale au microniveau. À Hong Kong (Chine), en Malaisie et à Singapour, la pénurie de personnel de maison, due à l'indisponibilité ou au refus des ressortissants du pays d'occuper ces emplois, est palliée par des travailleurs étrangers, ce qui permet ainsi aux femmes des sociétés d'accueil d'accéder et de contribuer à l'économie formelle de salaires. Aux profits économiques imputables aux employées de maison, il faut, cependant, opposer les problèmes primordiaux de coût social, liés notamment aux mauvais traitements et à l'exploitation dont elles sont victimes (Asis, 2003). Il convient d'accorder une attention particulière aux emplois domestiques en vue d'éliminer la vulnérabilité des femmes dans ce secteur, vulnérabilité due au fait qu'elles n'ont pas de réseau de soutien, vivent habituellement chez leur employeur et ne peuvent compter, en cas de mauvais traitements, sur aucun témoin; ce qui est encore plus important, elles ne sont pas toujours protégées par la législation locale du travail (Hugo, 2002).

27. La migration des femmes, à l'inverse de celle des hommes, se révèle souvent avoir des effets pernicieux sur la stabilité de la famille, notamment en compromettant le bien-être des enfants. Lorsque la femme émigre, le père ne peut la remplacer tout à fait et assumer un rôle de mère, quelle que soit sa bonne volonté. À court terme, les enfants peuvent surmonter l'absence de leur mère, mais, à long terme, les effets peuvent en être aléatoires surtout lorsque le mariage se brise (Asis, 2003).

F. Migration et santé

28. La communauté internationale ne prête pas suffisamment attention aux migrants internationaux, qui restent souvent exclus de la société et sont dans l'incapacité de profiter des soins de santé qui leur sont dus en tant qu'être humains. En les privant d'accès aux soins de santé, on

entrave sérieusement leur contribution à l'économie de leur pays d'accueil (Organisation mondiale de la santé, 2003). C'est peut-être là un problème des plus évident mais néanmoins c'est l'un des moins bien compris ou appréhendés (Skeldon, 2003b). Il importe donc que la question des besoins de santé des migrants soit convenablement prise en considération.

29. La santé des migrants est plus ou moins vulnérable selon qu'interviennent différents facteurs, depuis leur statut juridique jusqu'au milieu global où ils se trouvent. Bien que la législation relative aux droits de l'homme stipule que les gouvernements doivent assumer certaines obligations juridiques à l'égard de la santé de toute personne relevant de leur compétence, la prestation de services de santé à des immigrants clandestins est souvent considérée comme relevant de la charité ou de la générosité de l'État. C'est pourquoi, les plans nationaux de soins de santé établissent souvent une discrimination à l'égard des émigrants clandestins en prévoyant seulement des soins d'urgence pour les non-citoyens. L'effet peut être grave sur la santé des migrants, qui ne sont habilités à demander des soins médicaux que lorsque leur santé se détériore. Il faudrait donc s'efforcer d'assurer à toute personne, quelle que soit sa situation, l'accès aux soins de santé de base, préventifs et curatifs. Le droit à la santé exige que des services de santé dont le lieu d'implantation ou la distance posent de sérieux problèmes soient facilement accessibles à cette catégorie vulnérable. Par ailleurs, les migrants peuvent ne pas être à même d'utiliser efficacement les services de santé existants pour prévenir telle ou telle maladie parce qu'ils manquent souvent de renseignements à leur sujet. Il est donc essentiel que les autorités de santé publique soient sensibilisées à l'importance de fournir aux migrants des renseignements et une formation appropriés au sujet des services de soins de santé, dans la perspective plus large de leur action de promotion de la santé (Organisation mondiale de la santé, 2003).

30. Enfin, ce qui est particulièrement préoccupant pour l'Asie c'est que l'augmentation des flux migratoires puisse favoriser la diffusion du VIH/sida. Ce ne sont pas les flux en soi qui importent le plus, mais le comportement des personnes qui y participent aux lieux d'origine et de destination. Il faut reconnaître que le simple fait de se déplacer les rend susceptibles d'adopter un comportement à haut risque qu'ils n'auraient pas normalement chez eux (Skeldon, 2003b). Les migrations internationales peuvent donc avoir un effet négatif sur la santé des migrants et de leur famille. Dans certains cas, l'introduction de nouvelles maladies au sein d'une collectivité donnée peut avoir une incidence profondément destructrice. La diffusion d'infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, par les maris à leur femme ou par des femmes revenant des grandes villes où elles ont travaillé dans l'industrie du sexe peut avoir des conséquences dévastatrices sur la famille et la collectivité.

31. Il est, cependant, encourageant de remarquer le rôle joué par la communauté internationale pour résoudre les questions de santé et de protection sociale des migrants internationaux, et illustré par les exemples suivants:

a) La Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993) accordent «une grande importance à la promotion et à la protection des droits des personnes appartenant à des groupes rendus vulnérables, y compris les travailleurs migrants, et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur égard»;

b) Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994) traite des questions relatives aux migrants et à leur santé, et presse les gouvernements de prendre des mesures pour veiller à ce que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays bénéficient de services de santé de base, y compris de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale;

c) Le Programme d'action de Beijing (1995) demande instamment aux gouvernements de faire en sorte que toutes les migrantes, y compris les travailleuses migrantes, jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, et de les protéger contre la violence et l'exploitation;

d) Dans le document relatif aux résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'avenir et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1999), il est instamment demandé aux gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil d'assurer aux migrants une protection efficace et de fournir des services de santé de base et des services sociaux, y compris des services de santé en matière de sexualité et de reproduction et des services de planification familiale;

e) Dans le document relatif aux résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida (2001) il est instamment demandé d'élaborer et d'appliquer d'ici à 2005, aux niveaux national, régional et international, des stratégies qui facilitent l'accès aux programmes de prévention du VIH/sida pour les migrants et les travailleurs mobiles;

f) La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles est entrée en vigueur le 1er juillet 2003. Elle permet aux travailleurs migrants d'être protégés au titre de leurs droits fondamentaux, quel que soit leur statut juridique.

III. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET MIGRATION INTERNATIONALE

32. Le pourcentage de personnes âgées dans les pays de la région et surtout dans les économies plus développées croît rapidement par suite de leurs faibles niveaux de fécondité et de mortalité. La rapidité de ce vieillissement stimulera la demande de migrants internationaux. L'un des principaux aspects du vieillissement de la population est la modification de la taille relative des groupes d'âge au sein d'une population donnée, modification qui se traduit dans le ratio de soutien économique potentiel, c'est-à-dire le nombre d'actifs (15-64 ans) par personne retraitée (à partir de 65 ans).

33. Le pays de la région qui compte la plus forte proportion de personnes âgées est le Japon. En 2000, près d'un quart (23%) de sa population avait 65 ans ou plus. En 2025, ce chiffre devrait atteindre 35%. Il s'ensuit que le ratio qui en 2000 n'était que de 4 tombera à 2 en 2025 (Nations Unies, 2002b), ce qui signifie qu'il n'y aura que deux personnes actives pour une personne de 65 ans ou plus. Il ressort donc clairement qu'il y a aura alors une demande de travailleurs capables d'occuper des emplois peu qualifiés et pénibles que ne pourraient remplir des personnes âgées.

34. La population des économies plus développées: Hong Kong (Chine), la République de Corée et Singapour, vieillira aussi rapidement au cours des deux prochaines décennies. D'après des projections des Nations Unies (2002b), en 2025, la proportion de personnes de 60 ans et plus à Hong Kong (Chine) atteindra 28% et le ratio de soutien potentiel descendra à 3,3 seulement. En République de Corée, ce pourcentage sera de 24% et le ratio de 4. À Singapour, les projections, fondées sur l'hypothèse d'une diminution de l'immigration, donnent pour 2025 un pourcentage de 30% de personnes de 60 ans et plus et un ratio de 3 seulement.

35. Ces économies souffrent déjà d'une pénurie de main-d'œuvre pour des emplois physiquement pénibles dans le bâtiment, l'assainissement, l'agriculture et l'industrie manufacturière, par exemple. Elles tentent d'y remédier par toute une série de mesures – développement de l'automatisation, incitation d'un plus grand nombre de femmes à entrer dans la main-d'œuvre active et recul de l'âge de la retraite – mais toutes admettent aussi un nombre croissant de travailleurs étrangers.

36. La Thaïlande a un niveau de développement économique considérablement inférieur à celui de ces économies d'Asie de l'Est et une population plus jeune, 8% seulement ayant plus de 60 ans, mais elle attire déjà un grand nombre de travailleurs étrangers dont son économie a besoin dans des secteurs physiquement pénibles comme l'agriculture, la pêche, le bâtiment, l'industrie manufacturière et les services domestiques. On prévoit qu'en 2004 le Ministère du travail aura recensé environ un million d'étrangers occupant un emploi autorisé dans le pays.

37. Le faible ratio de soutien économique potentiel et la proportion élevée de personnes âgées dans les économies plus développées de l'Asie de l'Est engendreront une forte demande de soignants et de personnel de santé. La grande majorité des personnes âgées n'a pas besoin de soins personnels, mais nombreuses sont celles appartenant aux groupes d'âge avancé qui auront de plus en plus besoin d'être prises en charge, et la demande de services de santé augmentera donc fortement avec l'âge.

38. La demande de soignants personnels s'accroîtra dans tous les pays de la région au cours des décennies à venir. Bien que moins de 8% de la population indienne ait plus de 60 ans, on y trouve 2,5 fois plus de personnes âgées qu'au Japon. Le type de soins demandés variera, depuis des services domestiques non qualifiées à des services de soins à domicile peu qualifiés jusqu'à des services hautement qualifiés dans des organismes et établissements s'occupant de personnes âgées.

39. L'emploi dans le secteur de santé devrait croître rapidement à tous les niveaux de qualification, des médecins aux infirmiers en passant par des aides-soignants et des préposés au nettoyage des hôpitaux non qualifiés ainsi qu'à d'autres travailleurs. La gestion de la santé est un secteur qui se développe donc rapidement.

40. Les sociétés vieillissantes de l'Asie de l'Est ne seront pas en mesure de répondre à la demande accrue de personnel soignant et d'agents de santé à partir de leur seule main-d'œuvre nationale, qui sera très insuffisante par rapport au nombre croissant de personnes âgées. Elles devront alors se tourner vers des travailleurs étrangers pour satisfaire à la plus grande partie de la nouvelle demande en agents de soins personnels et de soins de santé.

41. Aux Philippines, les établissements de formation publics et privés sont conscients de l'augmentation de la demande internationale d'agents de santé et en forment un grand nombre pour des emplois à l'étranger. Actuellement, près de 250 000 infirmières philippines travaillent hors du pays.

42. La CESAP coopère avec les gouvernements de la région pour élaborer des principes d'action relatifs au vieillissement de la population. Les gouvernements, réunis à Macao (Chine) à la fin de 1998, ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, que la Commission a par la suite approuvés en 1999 (voir la résolution de la Commission 55/4, en date du 28 avril 1999). Le Plan d'action a recommandé l'adoption de politiques dans des domaines importants: la famille, la santé et la nutrition, le logement et le transport, l'emploi et la sécurité du revenu, et la prestation de services sociaux. La CESAP y a été désignée comme centre de coordination de la région pour des questions concernant le vieillissement et les personnes âgées. Les gouvernements participants à la réunion régionale de Macao (Chine) se sont engagés à établir une infrastructure institutionnelle pour traiter des questions relatives au vieillissement. De nombreux gouvernements de la région ont depuis lors adopté des plans nationaux d'action sur le vieillissement en s'inspirant des principes directeurs de Macao.

43. Au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies a organisé la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid en avril 2002. L'Assemblée a adopté le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui comprend des recommandations relatives à trois domaines prioritaires: personnes âgées et développement, promotion de la santé et bien-être des personnes âgées, et création d'un environnement favorable et porteur. La CESAP a organisé un séminaire régional de suivi à Shanghai (Chine) en septembre 2002 pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique. À cette occasion a été adopté la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai: Stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999).

44. Le secrétariat de la CESAP, avec l'appui du Gouvernement de Macao (Chine), aide divers gouvernements et organisations non gouvernementales à renforcer les programmes relatifs au vieillissement et aux personnes âgées. Il a organisé en 2004 deux ateliers sous-régionaux à Colombo et à Beijing consacré à la mise au point de meilleures méthodes de suivi et d'évaluation des projets relatifs aux besoins des personnes âgées. Il prévoit en octobre 2004 un séminaire régional à Macao (Chine) pour examiner les premiers progrès enregistrés dans l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai.

IV. CONCLUSIONS ET INCIDENCE POLITIQUE

45. Le présent document laisse penser que, si les migrations internationales sont bénéfiques pour les pays d'origine et d'accueil ainsi que pour les migrants et leurs familles, il se peut que le groupe de population en question soit vulnérable à l'exploitation, aux mauvais traitements et à la discrimination. Les gouvernements des pays d'origine et de destination devront poursuivre et renforcer leurs efforts pour empêcher l'exploitation des migrants lors du recrutement, du traitement du dossier et de l'emploi. Vulnérabilité, incertitude et insécurité ont toujours fait partie de la vie. Au cours de ces quelques dernières décennies, cependant, les causes et manifestations s'en multiplient et se modifient profondément, créant de nouveaux problèmes sociaux qui exigent une attention soutenue.

46. La dynamique démocratique décrite ci-dessus a abouti à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok en 2002, qui a adopté un Plan d'action sur la population et la pauvreté comprenant un certain nombre de recommandations relatives à la migration internationale. Aux termes du Plan d'action, les gouvernements sont invités instamment à incorporer les aspects souhaitables de la migration internationale à la planification économique et sociale nationale des pays de départ et des pays de destination. Il leur est aussi recommandé de régulariser la migration souhaitable grâce à un certain nombre de mesures administratives. Le Plan d'action demande encore de lutter contre la traite des êtres humains, spécialement celle des femmes et des enfants. Il invite à renforcer la coopération régionale pour mieux gérer le courant de tous les types de migration dans l'intérêt des pays de départ et des pays de destination et dans l'intérêt des migrants eux-mêmes (CESAP, 2003b).

47. Le vieillissement de la population s'accélère dans la région par suite du déclin constant de la fécondité et de la mortalité au cours de ces dernières décennies. Dans tous les pays de la région, la proportion des personnes âgées augmente alors que celle des personnes actives diminue généralement, même parfois en chiffres absolus. Cette évolution a d'importantes conséquences pour les politiques de l'emploi, des soins de santé et autres politiques sociales. Les changements structurels dans la pyramide des âges de la population se répercuteront sur le développement économique et social de diverses manières, et notamment en stimulant la demande de main-d'œuvre étrangère dans les sociétés où le vieillissement est le plus rapide. Les gouvernements de la région ont adopté la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai, qui doit les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à trouver remède aux questions liées au vieillissement.

48. En raison de l'importance de la migration internationale, le Secrétaire général a soutenu l'établissement d'une Commission mondiale sur les migrations internationales dotée du mandat suivant: a) placer la migration internationale dans l'Agenda global, b) analyser les failles des approches actuelles et examiner les liens avec d'autres domaines, et c) présenter au Secrétaire général des recommandations sur la gouvernance dans le domaine des migrations internationales. La Commission présentera son rapport à la fin de 2005.

49. La Commission mondiale a tenu une Audition régionale pour l'Asie et le Pacifique les 17 et 18 mai 2004 pour obtenir des renseignements auprès des organisations internationales, de la société civile et des experts. On y a discuté en détail des points suivants: a) migrants sur le marché du travail; b) migration, croissance économique, développement et réduction de la pauvreté; c) migration irrégulière; d) migration et droits des personnes; e) migrants dans la société; et f) gouvernance nationale, régionale et internationale dans le domaine des migrations.

RÉFÉRENCES

Asis, Maruja M.B. (2003). "Filipino domestic workers in Singapore: impacts on family well-being and gender relations", communication présentée à la Réunion d'experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

Chantavanich, Supang (2003). "A study of unskilled Thai migrant workers in Japan", communication présentée à la Réunion d'experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

CESAP (2001). *Social Aspects of International Labour Migration in the ESCAP Region* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.01.II.F.31).

CESAP (2003a). Rapport de la Réunion d'experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

CESAP (2003b). *Fifth Asian and Pacific Population Conference: Report and Plan of Action on Population and Poverty*. Asian Population Studies Series No. 159. New York (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.II.F.45).

Fonds monétaire international (2002). *Balance of Payment Statistics Yearbook* (Washington, D.C: FMI).

Hatmadji, Sri Harijati (2003). "Gender dimension of international migration: Indonesian case", communication présentée à la Réunion d'experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

Hugo, Graeme (2002). "Effects of international migration on the family in Indonesia", *Asian and Pacific Migration Journal*, 11(1): 13-46.

Huguet, Jerrold W. (2003). "International migration and development: opportunities and challenges for poverty reduction", in *Fifth Asian and Pacific Population Conference*: *Selected Papers*, Asian Population Studies Series No. 158, p. 117-136. New York (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.II.F.27).

Organisation des Nations Unies (2002a). *International Migration Report 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.XIII.4).

Organisation des Nations Unies (2002b). *World Population Ageing: 1950-2050* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.02.XIII.3).

Organisation des Nations Unies (2003). *Levels and Trends of International Migration to Selected Countries in Asia* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.XIII.2).

Organisation mondiale de la santé (2003). *International Migration, Health and Human Rights*. Health and Human Rights Publication Series, Issue No. 4 (Genève, Organisation mondiale de la santé).

Rajan, S. Irudaya (2003). "Dynamics of international migration from India: its economic and social implications", communication présentée à la Réunion d'experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

Skeldon, Ronald (2003a). “Migration and migration policy in Asia: a synthesis of selected cases”, communication présentée à la «Regional Conference on Migration, Development and Pro-Poor Policy Choices in Asia» (22-24 juin 2003, Dhaka).

Skeldon, Ronald (2003b). “Interlinkages between internal and international migration and development in the Asian region”, communication présentée à la Réunion d’experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique).

Ukwatta, Swarnalatha (2003). “Improvement in socio-economic status and internal migration of females in Sri Lanka”, communication présentée à la Réunion d’experts consacrée aux migrations et au développement (27-29 août 2003, Bangkok, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique).

Yeoh, Brenda S.A, Shirlena Huang and Theresa W. Devasahayam (2004). “Diasporic subjects in the nation: foreign domestic workers, the reach of law and civil society in Singapore”, *Asian Studies Review*, 28: 7-23.

- - - - -